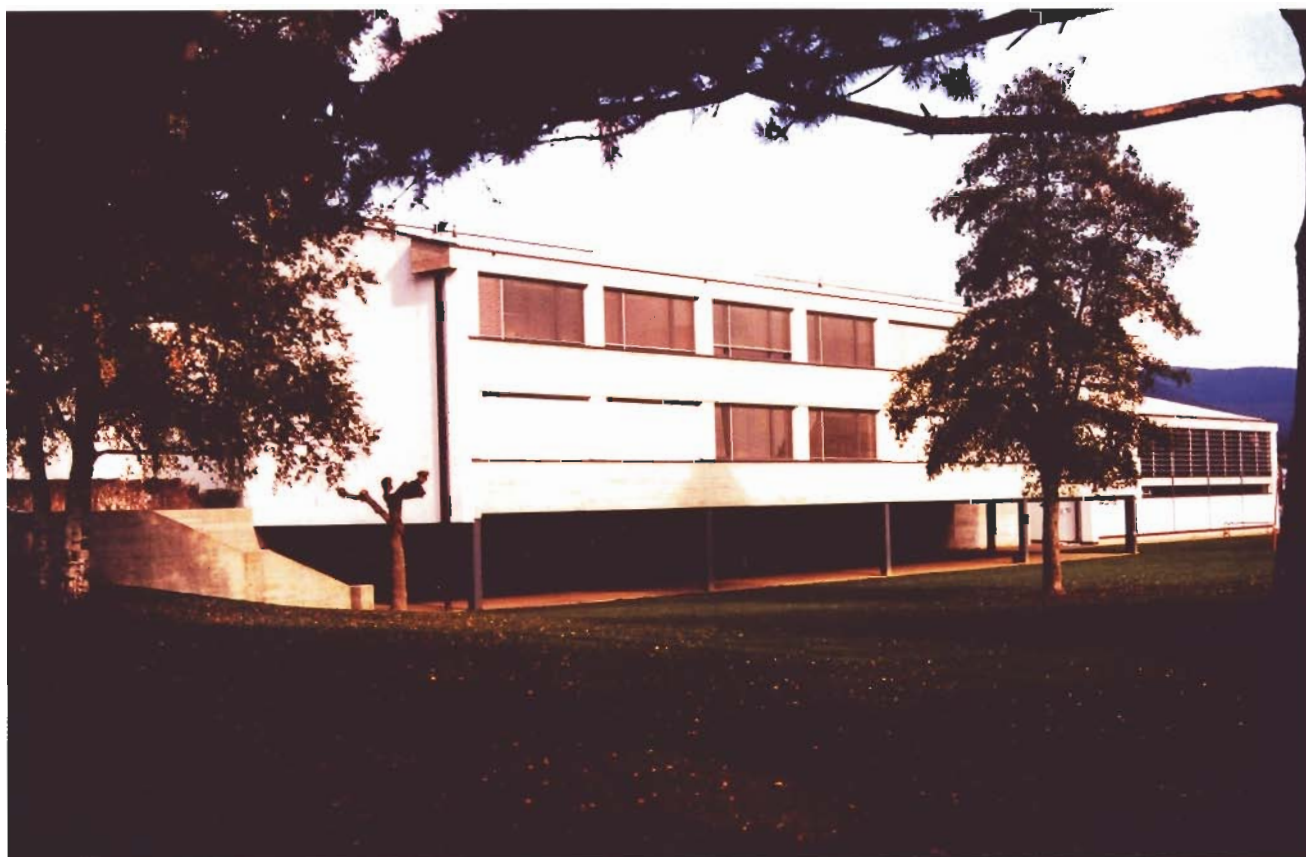


PATRIMOINE SUISSE, SECTION JURASSIENNE

ANCIENNEMENT LIGUE SUISSE DU PATRIMOINE NATIONAL, SECTION JURASSIENNE.

3

textes: Ursule Babey, Aline Rais
photos: Lucette Stalder, Marcel Berthold
graphisme: www.abstract-webdesign.ch



ill.1: école à Glovelier, état après la rénovation soignée

20 ANS DE PRESENCE ACTIVE DANS LE JURA AU SERVICE DU PATRIMOINE:

La section jurassienne de la Ligue suisse du patrimoine, association qui vient d'être rebaptisée Patrimoine suisse, a été créée le 26 novembre 1980 par un groupe d'architectes et d'historiens sensibles à la sauvegarde du patrimoine. Après 20 ans d'existence, ce but n'a pas pris une ride ; plus que jamais, la sauvegarde du patrimoine artistique, architectural, archéologique, la protection du paysage et le développement harmonieux des nouvelles constructions restent d'actualité. Soulignons d'emblée qu'il ne s'agit pas de prôner un retour au passé au détriment de la modernité, mais, au contraire, de promouvoir une vision continue et harmonieuse du passé et du présent. Dans cette perspective, Patrimoine suisse s'appuie sur les chartes, recherches et textes scientifiques qui traitent de ce domaine, ainsi que sur les dispositions législatives relatives à la protection des biens culturels, de la nature et du paysage.

Le comité de la section jurassienne compte 11 membres, tant architectes qu'historiens, juristes, archéologues ou journalistes. L'atmosphère y est caractérisée par la jeunesse et l'ouverture d'esprit, l'indépendance, la compétence, l'enthousiasme collectif et la bonne humeur. Les richesses qu'il s'engage à faire découvrir ne se résument pas uniquement aux constructions anciennes : les réalisations modernes ou contemporaines doivent être considérées au même titre que les constructions anciennes, car elles font déjà partie du legs à transmettre aux générations futures. Dans la pratique, nos activités de sensibilisation se traduisent par des articles de fond dans la presse régionale, par l'organisation de conférences et de débats, par des publications, par les dons d'ouvrages spécialisés aux bibliothèques du canton.

Notre association est une des nombreuses sections cantonales ou régionales de Patrimoine suisse, organisation facticière au comité central (sorte d'organe " législatif ") de laquelle nous bénéficions d'un siège avec fonction délibérative. La section jurassienne ne manque pas non plus d'être active à la conférence des présidents romands. Elle maintient des contacts étroits avec le secrétariat général de Patrimoine suisse ("organe exécutif") et les autres sections. Nous collaborons en bonne intelligence avec les services administratifs cantonaux et fédéraux qui ont la charge des domaines concernés : aménagement du territoire, patrimoine historique et protection des sites, environnement et paysages, permis de construction. Nous avons également des contacts avec les associations jurassiennes qui poursuivent des buts analogues aux nôtres : association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ), association pour la sauvegarde des murs en pierre sèche, Pro Saint-Ursanne, ProNatura. Ce dernier

cas est exemplaire de complémentarité : au niveau national, Pro Natura et Patrimoine suisse sont étroitement unis car l'héritage bâti est souvent indissociable de l'héritage naturel.

Nos activités sont d'ordre divers. La section cantonale transmet au secrétariat général les demandes de subventions qui peuvent récompenser les restaurations de qualité : chaque année, plusieurs projets bénéficient ainsi d'un appui financier. Toutefois, la protection du bâti passe aussi parfois par la prise de position dans les demandes de permis de bâtir mises à l'enquête. Dans les innombrables cas de restaurations ou de transformations erronées, nous tentons en premier lieu une démarche de conseil auprès du maître de l'ouvrage, si nous en sommes informés à temps, car nous préférons toujours la concertation aux voies de droit. Quelquefois, la procédure et l'opposition sont les seuls moyens dont nous disposons pour nous faire entendre. La recherche de solutions acceptables est alors faite en commun en séances de conciliation. Naturellement, il est impossible d'intervenir systématiquement partout, mais ces dernières années, la section jurassienne de Patrimoine suisse a joué un rôle important et constructif dans de nombreux projets. A titre illustratif, voici quelques cas tirés de l'histoire récente de l'association qui rendent compte de la diversité des thèmes et de nos méthodes d'intervention.

Le premier cas, de 1992, illustre une opposition à une construction nouvelle à Saint-Ursanne, haut lieu du patrimoine historique jurassien. Le projet Clos-Doubs prévoyait un bâtiment très massif (95 mètres de long pour le corps principal) destiné à abriter des activités hôtelières et de loisirs (ill.5). L'implantation sur les rives du Doubs et les



ill.2: Delémont, rue du Nord. Patrimoine Suisse s'est opposé à la construction de ces immeubles "faux vieux". Les maisons médiévales existantes ont été conservées et rénovées.

dimensions exagérées par rapport à la cité médiévale voisine ont été les deux arguments retenus contre ce projet hors d'échelle qui risquait de dénaturer le site. Dans ce dossier, Patrimoine suisse était soutenu par Pro Natura. Ce projet a été abandonné.

Le patrimoine rural ne nous laisse pas indifférents, bien que ce domaine ressortisse en priorité à la responsabilité de l'ASPRUJ. En 1994, nous avons catégoriquement pris position contre un projet d'exhaussement d'une ferme datée de 1685 sise à Epiquez (ill.3 et 4). Ce bâtiment est un des plus anciens exemples de ferme dans la région, et, à ce titre, il a été classé en catégorie A dans l'inventaire ISOS ; il est de plus signalé dans le répertoire des biens culturels jurassiens. A notre avis, ces considérations prévalent, dans la pesée des intérêts, sur les contraintes éphémères et aléatoires de l'économie agricole suisse en pleine mutation. Malheureusement, nous n'avons pas été entendu. Le caractère typique des proportions de la façade, ainsi que le subtil équilibre entre les surfaces maçonnées et les percements, sont définitivement rompus.

En matière urbanistique, la section jurassienne s'est penchée en 1996-1997 sur le risque de destructuration d'un quartier de la vieille ville de Delémont à la rue du Nord. Une série de maisons mitoyennes, qui matérialisent l'ancienne ligne des remparts, était menacée de démolition au profit d'immeubles modernes, inadaptés au tissu historique. Appuyés par l'association "Vieille ville", nous nous sommes opposés au projet pour les raisons suivantes : perte de la substance historique, configuration des percements inadaptée, augmentation des volumes, réduction massive des espaces verts, lucarnes trop nombreuses du côté extra muros. En nous appuyant donc sur des critères

historiques et urbanistiques, et grâce aux règlements communaux interdisant toute construction dans cette partie du territoire, nous avons obtenu gain de cause par le maintien obstiné de notre position à trois projets successifs (ill.2).

Plus récemment encore (1998), nous avons été confrontés à la sauvegarde d'une architecture moderne, l'école et la halle de gymnastique de Glovelier construites par André Brahier et Robert Portmann. Le maître de l'ouvrage souhaitait bénéficier de subventions fédérales pour l'amélioration thermique de la bâtisse. Nous nous sommes opposés au projet de transformation par isolation périphérique qui annihilait les recherches plastiques voulues par les architectes entre les surfaces enduites et les surfaces de béton. Nous avons activement contribué à trouver une solution qui satisfasse tant les économies d'énergie que l'architecture. Le résultat est très encourageant (ill.1).

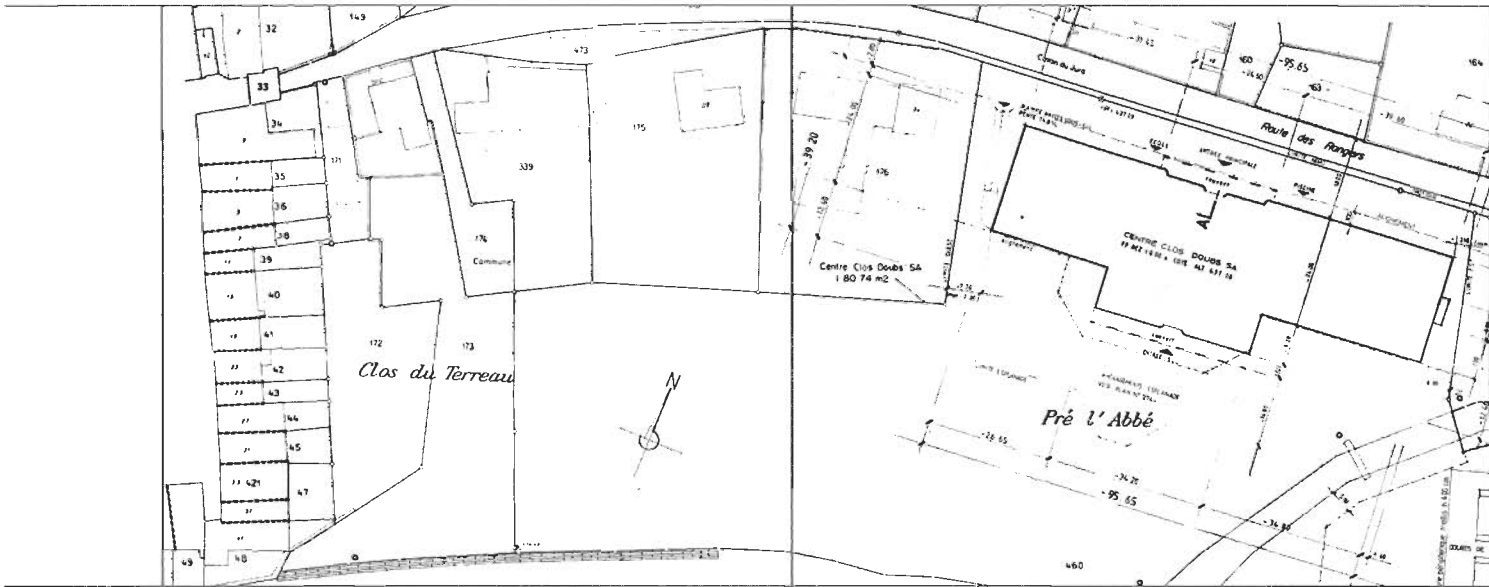
Ces quelques exemples montrent que nos activités, même modestes, ont un impact important. Nous tentons donc, dans un effort permanent, de sensibiliser le public jurassien aux richesses de notre région. La sensibilisation reste, en fin de compte, la meilleure arme pour la protection du patrimoine. Notre objectif est la promotion d'un cadre de vie attractif et agréable pour tous.



ill.3: ferme à Epiquez, état d'origine...



ill.4: ...après transformation



III.5: Projet Clos-Doubs à St-Ursanne. Patrimoine Suisse a combattu le projet (en noir, à droite) pour son architecture et sa disproportion par rapport à la cité médiévale voisine (en bas, à gauche)